



Harcelement femme enceinte

Par **saint blancat**, le **27/01/2010 à 13:43**

Bonjour,rnBonjour, je me présente j'ai 22 ans et je suis enceinte de 10 semaines, je l'ai annoncé a mon employeur et c'est different. rnrnAvant il m'avait parlé et m'avait dit que j'allais etre augmenté a 1400 € (mes collegues en sont temoins) , il a embauché une nouvelle payé au même salaire que moi alors qu'elle n'est pas formé moi oui , donc il y a quand meme une difference de competence ca fait 1 an et demi que je suis là.... rnrnAujourd'hui c'est fini tout cela , depuis que j'ai dis que j'étais enceinte, il ne me parle plus, me dis bonjour (heureusement), ne me regarde plus, ne me donne plus de travail , il m'ignore et me met de coté. rnrnCoté moral je vis très mal cette situation, j'ai l'impression d'être rien et mon augmentation bien sur je ne l'ai pas eu a 1400 € . rnrnJe suis enceinte et si je démissionne j'aurais plus de revenu donc je ne sais pas quoi faire, mais je ne vais plus supporter longtemps d'être mise a part comme cela. rnrnIl deteste les femmes enceintes, il y a 5 ans ma collegue est tombé enceinte il a dit qu'elle avait trahit et il insulté... rnEn esperant une reponse de votre part . rnrnSalutations

Par **vinchers**, le **24/05/2010 à 04:56**

Il y a toujours moyen de saisir la HALDE, ils traitent toutes formes de discriminations. Mettre à l'index ou au placard une femme qui plus est qui est enceinte, ça doit pouvoir se défendre assez facilement, je pense.

Par **julius**, le **24/05/2010 à 12:05**

Bonjour,

Dans un premier temps , signifiez lui par courrier en AR que vous êtes surprise de ne pas avoir été augmenté malgré vos récents échanges verbaux ; et attendez sa réponse.

Par la suite , vous serez en mesure selon la réponse de votre employeur d'agir ou de répondre (en AR à sa réponse en invoquant votre état comme cause).

Avez vous bien signalé à votre employeur par courrier votre état de santé ?

Sachez que vous êtes considéré , dès ce moment précis , comme une salariée protégée (Le licenciement ne pourrait être prononcé sans l'avis de l'inspection du travail).

Ne démissionner pas , courage , et si votre état de santé nécessite d'aller au medecin , n'hésitez pas car vous avez en vous la plus belle chose qui puisse arrivée à mon avis : LA VIE.